

## CCSEHDAA - Comité consultatif des services aux élèves ayant des besoins particuliers

Rencontre du CCSEHDAA 2021-2022 du CSSDM

Mardi 10 mai 2022, à 19 h

Rencontre visioconférence, Zoom

|                      |  |   |
|----------------------|--|---|
| <b>Présent.e.s :</b> | Beudet, Diane<br>Bond, Catherine<br>Contant, Marie<br>Côté, Isabelle (en remplacement de M. Benoît Laforest)<br>Coulibaly, Kileka<br>D'Amours Bélanger, Ève<br>Delaroche, Dominique<br>Denis, Amélie<br>Desjardins, Sophie | Ledoux, Richard<br>Léveillé, Claudine<br>Ouellet, Anie<br>Roby, Geneviève<br>Roger, Marie-Ève<br>Saumur, Dominique<br>Poirier, Nathalie |
| <b>Invitée :</b>     | Isabelle Pivotto (Question du public)  |   |
| <b>Absent.e.s :</b>  | Chandonnet, Dominique<br>Dion, Jacinthe<br>Doiron, Lucille   | Liotard, Brigitte<br>Ménard, Marie-Claude   |

| N° | Points à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée   | Document(s) déposé(s) | Suivi(s) |
|----|---|--|-----------------------|----------|
| 1  | <p><b>Mot de bienvenue :</b><br/>Le quorum étant atteint, Mme Kileka Coulibaly (présidente du CCSEHDAA) procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 08.<br/>Elle souhaite la bienvenue aux membres.</p>   |  |                       |          |
| 2  | <p><b>Adoption de l'ordre du jour :</b><br/>La présidente rappelle l'ordre du jour.</p> <p><b>Modifications :</b><br/>Inverser les points 7 et 8 de l'ordre du jour du 10 mai 2022.<br/>Ajouter le point 9 (questions diverses) : Question de Mme Anie Ouellet</p>  | <p>Sur la proposition de Mme Beaudet, appuyée par Mme Poirier, l'ordre du jour modifié est adopté.</p> |                       |          |
| 3  | <p><b>Départ de M. Benoît Laforest et présentation de Mme Marie-Ève Roger :</b><br/>M. Benoît Laforest a fait le choix de retourner à la direction d'une école. Il sera directeur de l'école secondaire Georges-Vanier.</p> <p>Mme Marie-Ève Roger, coordonnatrice au bureau des Services éducatifs complémentaires (Services à l'élève), assistera aux rencontres du CCSEHDAA à titre de représentante de l'administration du CSSDM, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Madame Roger informe les membres qu'il y aura fusion du bureau des Services à l'élève et du bureau des Services pédagogiques lors la rentrée scolaire 2022-2023. Le bureau des Services éducatifs sera créé.</p>   |  |                       |          |
| 4  | <p><b>Question du public :</b> Mme Isabelle Pivotto<br/>Mme Pivotto est présidente du conseil d'établissement de l'école De l'Étincelle et elle siège sur le Comité de parents du CSSDM.</p> <p>Il y a quelques semaines, la direction de l'école De l'Étincelle a informé les membres de l'équipe-école, ainsi que les parents, du fait que douze (12) élèves devront être transférés vers l'école Saint-Pierre-Apôtre pour l'année scolaire 2022-2023. La direction a sélectionné douze (12) élèves intégrés dans deux (2) classes « Défi vers l'autonomie », et ce, sans en discuter au préalable avec les parents concernés. Suite à cette annonce, les membres du conseil d'établissement, ainsi que les membres du Comité de parents du CSSDM, se sont mobilisés et ont demandé qu'une rencontre tripartite soit réalisée (parents, équipe-école et représentants</p> |  |                       |          |

| N° | Points à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Suivi(s) |
|----|--|--------------------|-----------------------|----------|
|    | <p>du CSSDM) afin de discuter de la situation. Cette demande a toutefois été déclinée par le CSSDM. Mme Pivotto mentionne que la décision de transférer les élèves a finalement été annulée. Mme Pivotto dit que cette situation a généré beaucoup de stress chez les parents et les membres de l'équipe-école. Mme Pivotto voudrait éviter qu'une telle situation se reproduise dans le futur. Elle demande donc aux membres du CCSEHDAA s'il serait possible d'émettre des recommandations au CSSDM pour que ce type de décision ne soit plus uniquement prise par le CSSDM et par les directions d'établissements scolaires.</p> <p>Mme Contant a discuté de la situation avec l'équipe-école De l'Étincelle et avec Mme Pivotto. Une problématique existe en ce qui a trait à l'offre de services pour les élèves ayant un TSA de niveau primaire. Une révision du continuum des services pour les élèves ayant un TSA est en cours depuis plusieurs années. La clientèle est en augmentation et il n'y a pas de solutions concrètes pour répondre à cette situation. Il est primordial d'avoir une perspective à long terme. Mme Contant rappelle qu'il est important pour cette clientèle d'avoir de la stabilité. En ce moment, il y a un manque d'espaces pour accueillir ces élèves.</p> <p>Mme Roger rappelle aux membres du CCSEHDAA qu'il est possible de faire des recommandations au CSSDM. Le bureau des Services à l'élève a le souci d'organiser les services en vue de répondre aux besoins et aux profils des élèves. Néanmoins, plusieurs facteurs obligent parfois le CSSDM à revoir les différentes offres de services. Elle mentionne qu'il est toutefois important de prendre en considération tous les partenaires lorsque des changements doivent être apportés, car ces situations génèrent une charge affective importante pour les parents et les enfants. Elle souhaiterait qu'une réflexion soit réalisée par rapport au processus (informations à communiquer par le CSSDM et accompagnement des parents). Le processus doit être réalisé en toute transparence. Mme Roger n'est toutefois pas au fait de la situation rapportée par Mme Pivotto.</p> <p>Mme Léveillé nomme que l'APPA a été informée de la situation. Elle rappelle que des demandes sont faites depuis plusieurs années pour que le CSSDM ait une vision à long terme (tendances et évolution de la clientèle ayant un TSA), et ce, dans le but de planifier les services à offrir aux élèves.</p> <p>Mme Bond mentionne que l'école Laurier accueille un point de service pour élèves ayant un TSA et il sera relocalisé l'an prochain. Aucune consultation n'a été réalisée auprès des parents et la clientèle du point de service n'a pas été considérée. Elle nomme, entre autres, que certains enfants mangent à la maison pour</p> |                    |                       |          |

| N° | Points à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée                                       | Document(s) déposé(s) | Suivi(s)   |
|----|--|--|-----------------------|--|
|    | <p>répondre à leurs besoins et le déménagement aura pour conséquence que plusieurs enfants devront prendre le transport scolaire. Mme Bond rappelle que les enfants ayant un TSA ont besoin de stabilité et les décisions prises par le CSSDM affectent grandement les familles.</p> <p>Mme Roby nomme que des élèves de points de service sont relocalisés chaque année. Elle rappelle que les élèves du quartier ont toujours la priorité sur les élèves des points de service. Les classes spécialisées sont souvent adaptées pour répondre aux besoins des élèves et les changements d'établissements sont difficiles. De plus, lorsqu'un point de service est relocalisé, du travail de sensibilisation doit être réalisé auprès des membres du personnel scolaire. Mme Roby rappelle que le CCSEHDAA avait fait des représentations à ce sujet, auprès du CSSDM, il y a quelques années. Le CCSEHDAA pourrait à nouveau émettre des recommandations.</p> <p>Mme Beudet rappelle l'importance d'avoir de bonnes stratégies de communication dans ce type de situation et que le travail de collaboration est essentiel.</p> <p>Mme Bond retrouve deux avis qui avaient été émis par le CCSEHDAA dans les années antérieures. Ces avis pourraient être utiles afin d'émettre de nouvelles recommandations au CSSDM.</p> <p>Mme Coulibaly mentionne que plusieurs parents du CSSDM ont vécu la même situation.</p> <p>Mme Coulibaly propose la mise en place d'un comité de travail portant sur le processus de relocalisation. Les membres suivants se portent volontaires pour rédiger des recommandations au CSSDM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Geneviève Roby</li> <li>• Catherine Bond</li> <li>• Kileka Coulibaly</li> <li>• Claudine Léveillé</li> <li>• Ève D'Amour Bélanger</li> </ul> |  |                       | <p><b>Marie-Ève Roger :</b><br/>S'informer sur le processus de relocalisation des classes spécialisées en milieu régulier.</p> <p><b>Comité de travail portant sur le processus de relocalisation :</b><br/>Émettre des recommandations au CSSDM en lien avec les processus de relocalisation des classes spécialisées en milieu régulier.</p> |
| 5  | <p><b>Adoption du procès-verbal du 8 mars 2022</b><br/>Le procès-verbal de la réunion précédente est approuvé.</p>   | Sur la proposition de Mme Roby, appuyée par Mme Bond, le |                       | <b>Sophie Desjardins :</b><br>Déposer le procès-verbal du 8 mars 2022  |

| N° | Points à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée                       | Document(s) déposé(s) | Suivi(s)   |
|----|--|--|-----------------------|--|
|    |  | procès-verbal du 8 mars 2022 est adopté. |                       | sur le site du CCSEHDAA.   |
| 6  | <p><b>Suivi du procès-verbal du 8 mars 2022</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Point 2 (page 4) – Sophie Desjardins</b> : Reporter le point « Suivis des comités de travail portant sur le transport et le service de garde » à la rencontre du 13 avril 2022. Puisque la rencontre du 13 avril 2022 a été annulée, le point a été ajouté à l'ordre du jour de la rencontre du 10 mai 2022 (point 7).</li> <li>▪ <b>Point 4 (page 5) – Kileka Coulibaly</b> : Communiquer aux membres du CCSEHDAA les informations transmises par le président du Comité de parents de Laval (Lettre au ministre de l'Éducation - Suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse - rédigée par le RCP-3L). Mme Coulibaly n'a pas été en mesure de rencontrer le président.</li> <li>▪ <b>Point 4 (page 6) – Mme Roby, Mme Bond et Mme Léveillé</b> : Présentation de la proposition de lettre (suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse). Les membres du comité de travail mentionnent avoir pris connaissance des différents documents avant de rédiger la proposition de lettre. Ces documents se trouvent sur le Teams du CCSEHDAA. Les références des documents seront ajoutées dans la lettre.</li> </ul> <p>Voici les informations à corriger dans la lettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> Retirer « la promotion et l'inclusion » dans la phrase suivante : « Malgré certains efforts du ministère de l'Éducation, telle la révision de programme de formation de l'école québécoise, la mise en place d'une offre de programme diversifiée, <del>la promotion de l'inclusion...</del> »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Retirer le « E » et écrire HDAA : « ...école inclusive où les droits des élèves EHDAA sont respectés... »</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Corrections des coquilles.</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Délais de la réponse : demander que la réponse à ces questions soit donnée d'ici la rentrée scolaire 2022-2023.</li> </ul> <p>Il est proposé que la lettre soit également acheminée aux partis politiques de l'opposition.</p> |  |                       | <p><b>Kileka Coulibaly :</b><br/>Communiquer aux membres du CCSEHDAA les informations transmises par le président du Comité de parents de Laval.</p> <p><b>Comité de travail portant sur le suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse :</b><br/>Apporter les corrections et faire parvenir la lettre à la présidente du CCSEHDAA pour qu'elle soit signée.</p> <p><b>Kileka Coulibaly :</b><br/>Faire la mise en page et signer la lettre (suivi du rapport de 2018 de la Commission des droits de la personne et droits de la jeunesse).</p> |

| N° | Points à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Suivi(s) |
|----|--|--------------------|-----------------------|----------|
|    | <p>La lettre sera acheminée rapidement aux personnes concernées et des relances seront réalisées à l'automne lors de la période électorale. Il est aussi suggéré de s'allier avec d'autres CSS de la province du Québec.</p> <p>La lettre sera également acheminée au Comité de parents de Laval, des Laurentides et de Lanaudière.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Point 5 (page 6) - Kileka Coulibaly</b> : Faire parvenir à Sophie Desjardins le nom du parent qui sera nommé au CCSEHDAA. Le siège vacant « parent » sera remplacé au début de l'année scolaire 2022-2023. Le parent sera nommé à l'automne prochain lors des nouvelles mises en candidatures.</li> </ul>  |                    |                       |          |
| 7  | <p><b>Suivis des comités de travail portant sur le transport et le service de garde :</b></p> <p>Des comités de travail portant sur le transport et le service de garde avaient été mis en place il y a un an et demi. Les objectifs de ces comités étaient d'identifier des problématiques, de faire de la recherche d'informations et de proposer des solutions.</p> <p>Au niveau du comité transport, plusieurs problématiques avaient été relevées (formations des chauffeurs, taux de roulement des chauffeurs, communication et collaboration avec les parents et les intervenants du milieu scolaire, etc.) Il a été difficile d'obtenir des réponses aux questions adressées par le comité, car le transport est géré par des sous-traitants. Il a donc été décidé de ne pas reconduire le comité au cours de la présente année scolaire. Mme Coulibaly rappelle que le comité transport du CSSDM reprendra ses travaux sous peu et que des représentants du Comité de parents du CSSDM, et du CCSEHDAA, y siégeront. Il serait important de faire parvenir au comité transport du CSSDM les informations et les inquiétudes qui ont été recueillies par le CCSEHDAA.</p> <p>Pour ce qui est du comité service de garde, des défis ont été identifiés tels que la formation des éducateurs pour intervenir auprès des élèves HDAA, l'organisation et la gestion des journées pédagogiques en lien avec l'accueil d'élèves HDAA et le développement d'une culture inclusive dans les milieux.</p> <p>Les membres du comité ont échangé avec Dominic Denis et Fanny Roy (CP services de garde, Services à l'élève, volet éducatif) et ils ont présenté les travaux réalisés par le comité. Après discussions, il a été décidé de</p> |                    |                       |          |

| N° | Points à l'ordre du jour   | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Suivi(s)   |
|----|--|--------------------|-----------------------|--|
|    | <p>proposer un outil qui pourrait aider à améliorer la communication entre les parents et les éducateurs du service de garde et aider les éducateurs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ connaître les élèves HDAA auprès desquels ils travaillent ;</li> <li>▪ intervenir efficacement auprès de ces derniers ;</li> <li>▪ répondre à leurs besoins.</li> </ul> <p>Une fiche descriptive a donc été développée par les membres du comité. Cette fiche pourrait être remplie par le parent d'enfant HDAA en début d'année scolaire et elle pourrait être rangée dans un cartable dans le bureau du technicien en service de garde. Elle pourrait également être utilisée pour le transport scolaire dans les années à venir.</p> <p>Une proposition de fiche descriptive est présentée aux membres du CCSEHDAA.</p> <p>M. Ledoux souhaite rappeler que les éducateurs du service de garde ne sont pas des éducateurs spécialisés. De plus, les ratios des groupes d'élèves sont souvent en dépassement. Il serait important que des ressources supplémentaires puissent venir en soutien aux éducateurs afin de répondre aux besoins des enfants et de réaliser des plans d'action au besoin. M. Ledoux rappelle qu'il y a présentement une pénurie de main-d'œuvre. Souvent, il n'y a pas d'éducateurs pour remplacer les personnes absentes. M. Ledoux mentionne qu'il serait important de développer une culture commune et des façons de faire qui seraient les mêmes pour toutes les écoles du CSSDM.</p> <p>Mme Roger mentionne qu'il s'agit d'une belle initiative et que la fiche semble répondre au besoin de départ qui est d'améliorer la communication entre les parents et les éducateurs du service de garde. Toutefois, elle se questionne par rapport au traitement des informations. Le CSSDM a la responsabilité de préserver leur utilisation. Des réflexions devront être réalisées à cet effet.</p> <p>Mme Léveillé trouve la fiche intéressante et mentionne qu'il serait important d'identifier les meilleures stratégies pour faire circuler les informations pertinentes afin que les élèves puissent vivre des expériences positives au service de garde. La communication entre les parents, les intervenants du service de garde et les autres membres du personnel scolaire est essentielle.</p> |                    |                       | <p><b>Sophie Desjardins :</b><br/>Ajouter la fiche descriptive dans le Teams du CCSEHDAA.</p> <p><b>Comité service de garde :</b><br/>Faire une résolution qui sera présentée lors de la rencontre du CCSEHDAA du 8 juin 2022.</p> |

| N° | Points à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Suivi(s)   |
|----|---|--------------------|-----------------------|--|
|    | <p>Les membres du comité souhaiteraient présenter la fiche aux Services à l'élève au mois d'octobre prochain. La collaboration de Dominic Denis et de Fannie Roy pourrait être sollicitée. Des projets pilotes pourraient aussi être implantés dans des écoles au cours de la prochaine année scolaire.</p> <p>Une résolution sera écrite et elle sera présentée aux membres du CCSEHDAA lors de la rencontre du 8 juin 2022.</p>   |                    |                       |  |
| 8  | <p><b>Révision du <i>Guide pratique pour les parents d'élèves à besoins particuliers de la CSDM (sous-comité pour l'année scolaire 2022-2023) et visibilité du guide sur le site du CSSDM (section CCSEHDAA, section <i>Élèves à besoins particuliers</i> et section <i>Parents du CSSDM</i>) :</i></b></p> <p>Une première révision du guide a été réalisée, mais d'autres changements doivent être apportés. Il est proposé de constituer un comité afin de réviser le guide. Des intervenants du CSSDM seront aussi sollicités pour soutenir la révision.</p> <p>Il sera important de trouver des stratégies afin de mieux diffuser et faire connaître le guide. Il pourrait, entre autres, être remis aux parents lorsqu'un enfant fréquente une école spécialisée ou une classe spécialisée en milieu régulier. Il pourrait également être distribué aux parents dont les enfants HDAA sont intégrés en classe régulière. Mme Roger rappelle que plusieurs activités de promotion avaient été réalisées suite à la rédaction du guide.</p> |                    |                       | <p><b>Marie-Ève Roger :</b><br/>Identifier les intervenants qui finaliseront la révision du guide du CCSEHDAA.</p> <p><b>Sophie Desjardins :</b><br/>Déposer le guide sur le site du CCSEHDAA.</p> |
| 9  | <p><b>Questions diverses :</b></p> <p>Un parent mentionne faire face à une situation particulière avec son enfant qui a un handicap moteur. Son conjoint et elle ont été informés, par des membres du personnel de l'école Marie-Favery, qu'un dossier a été monté afin que leur enfant soit changé d'école. Le parent rappelle que les élèves ayant un handicap moteur, et qui fréquentent l'école Marie-Favery, sont intégrés dans les classes régulières. Ces derniers ont accès à des préposés et à des activités adaptées à leurs besoins. Le parent mentionne qu'il y a toutefois un vide de service lorsque les enfants ont des troubles associés. À titre d'exemple, les classes spécialisées qui accueillent les élèves ayant des difficultés d'apprentissage (effectifs réduits) n'ont pas les installations et les ressources humaines pour accueillir des élèves ayant une déficience motrice.</p>  |                    |                       | <p><b>Marie-Ève Roger :</b><br/>S'informer par rapport au portrait de situation.</p>   |



| N° | Points à l'ordre du jour  | Règles d'assemblée | Document(s) déposé(s) | Suivi(s)   |
|----|---|--------------------|-----------------------|--|
|    | <p>Mme Roger s'informerait par rapport au portrait de situation afin de connaître le nombre d'élèves qui sont dans la même situation. Elle mentionne qu'il est aussi important de considérer si l'école a la capacité d'accueillir un groupe d'élèves supplémentaire. La collaboration de l'organisation scolaire doit être sollicitée. Lorsqu'il y a ouverture d'une classe spécialisée, il faut s'assurer que l'enseignant ne sera pas isolé et pourra faire du codéveloppement avec ses pairs. L'ajout d'une classe implique souvent l'ouverture de classes pour plusieurs niveaux.</p> <p>Mme Contant a rencontré les enseignants de l'école Marie-Favery. L'indice de défavorisation de l'établissement a baissé ce qui a eu pour effet d'augmenter les ratios d'élèves dans les classes. Des locaux seraient présentement vacants. Il serait important que la situation rapportée par le parent soit prise en considération, car il n'y a pas « d'entre-deux » dans le continuum de services. Il importe qu'une réflexion soit entamée par rapport aux besoins de ces élèves.</p> |                    |                       |  |
| 8  | <p><b>Prochaine rencontre :</b><br/>La prochaine rencontre est prévue pour le 8 juin 2022 de 19 h à 21 h 30.<br/>La rencontre sera réalisée en présentiel. Le lieu de la rencontre sera communiqué aux membres par courriel.</p>  |                    |                       | <p><b>Sophie Desjardins :</b><br/>Communiquer le lieu de la rencontre aux membres.</p> |
| 9  | <p><b>Fermeture de la séance :</b><br/>La séance est levée à 21 h 21<br/>La prochaine rencontre sera réalisée en présentiel.</p>  |                    |                       |  |

Prise de notes : Sophie Desjardins